

Rubrique 1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial:
COLORDEK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:
MASTICS (INDUSTRIELLEMENT)

1.3 Renseignements concernant le fabricant/ fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

Siliconas y Masillas S.L.,
Avda. Cruceiro da Coruña, n° 201
15705 Santiago de Compostela - Espagne
Téléphone: +34 981 571 052
E-mail: calidad@syma.es

Fournisseur:

Cosentino Global S.L.U.,
Ctra. A334, Baza-Huércal Overa, km 59
04850 Cantoria (Almería) - Espagne
Téléphone: +34 950 444 175
E-mail: info@cosentino.com
Website: www.cosentino.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA (INRS):

+33 (0)1 45 42 59 59
Numéro de téléphone de coordination pour
tous les centres antipoison en France
(Information disponible en français; 24 h/365 jours)

Pour des informations sur les numéros de téléphone d'urgence des autorités nationales dans l'UE, veuillez consulter:

https://echa.europa.eu/documents/10162/2322249/emergency_phone_numbers_en.pdf/d911af43-4bcf-9371-a59d-a20736d91e7d?t=1628515444598

ChemTel Inc. (27/7/365, multilingue):

Dans le monde entier: +1-813-248-0585
Les États-Unis: 1-800-255-3924 (sans frais)
L'Australie: 1-300-954-583
La Chine: 400-120-0751
L'Inde: 000-800-100-4086
Le Mexique: 01-800-099-0731
Le Brésil: 0-800-591-6042



Rubrique 2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:
Substance ou mélange inoffensif.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:
Un étiquetage SGH n'est pas nécessaire.

Mentions de danger:

EUH208 - Contient aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Le produit hydrolyse sous formation de méthanol (No CAS 64-17-5). L'éthanol est classé pour dangers physiques et nuisances pour la santé. La vitesse d'hydrolyse et donc la pertinence du danger potentiel du produit dépendent fortement des conditions spécifiques.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non utilisable.

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique:

Polydiméthylsiloxane et auxiliaires + réticulant.

3.2.2 Contenu dangereux:

IDENTIFICATION	CLASSIFICATION*	CONCENTRATION
CAS: 64742-46-7	MÉLANGE D'HYDROCARBURES AVEC CYCLES AROMATIQUES ⁽¹⁾	
CE: 265-148-2	Règlement 1272/2008 Asp. Tox. 1: H304	3% ≤ x < 5%
Index: -		
REACH: 01-2119552497-29		
CAS: 128446-60-6	3-AMINOPROPYL(MÉTHYL)SILSESQUIOXANE, À GROUPEMENTS TERMINAUX ÉTHOXY ⁽¹⁾	
CE: -	Règlement 1272/2008 Skin Irrit. 2: H315; Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 3: H226	3% ≤ x < 5%
Index: -		
REACH: -		

Type: INHA: composant, VERU: impureté.

(1) Substance dangereuse pour la santé ou l'environnement; (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires; (3) Substance PBT; (4) Substance vPvB.

* Les critères de classement sont expliqués au rubrique 16.

Le classement des mélanges d'hydrocarbures tient compte des notes applicables de l'Annexe VI de la Directive 1272/2008/CEE.

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (Règlement REACH (CE) No 1907/2006, Article 57) ≥ 0,1%.

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau:

Éliminer le produit avec un chiffon ou du papier. Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation:

Dans des conditions normales, il n'est pas possible de respirer le produit.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de cette rubrique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du rubrique 11.

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistante aux alcools, gaz carbonique, brouillard d'eau, arroseuse, sable, poudre d'extinction.

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé! Produits dangereux de combustion: gaz de fumée toxiques à très toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir rubrique 8). Eloigner les personnes non protégées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des conteneurs réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour éviter toute adhérence, couvrir la surface de sable ou de terre décolorante et enlever le matériau mécaniquement. Balayer ou gratter le matériau renversé et le mettre dans un récipient spécial pour déchets chimiques. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/ une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Pour améliorer l'adhérence, appliquer du sable ou tout autre granuleux inerte.

Informations supplémentaires:

Aspirer les vapeurs. Éliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Suivre les instructions à partir du rubrique 7.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres rubriques. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (rubrique 8) et l'élimination des déchets (rubrique 13).

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au rubrique 10. Respecter les informations du rubrique 8.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Produit pouvant libérer de l'éthanol. En cas de fuite, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Tenir à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

ALCOOL ÉTHYLIQUE

VALEURS LIMITES DE L'AIRE SUR LE LIEU DE TRAVAIL	
CAS	64-17-5
TYPE	TLV_FR
mg/m ³	1900,0
ppm	1000,0
E/A	-
FIBRE/m ³	-

MÉLANGE D'HYDROCARBURES AVEC CYCLES AROMATIQUES

DERIVED NO-EFFECT LEVEL - DNEL	
DOMAINE D'APPLICATION	VALEUR
Généralités	Aucune donnée quantitative disponible

PREDICTED NO EFFECT CONCENTRATION - PNEC	
DOMAINE D'APPLICATION	VALEUR
Généralités	Une PNEC régulière n'est pas déductible

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire

Protection respiratoire:

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136. Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux:

Recommandation: lunettes de protection.

Protection des mains:

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit, conformément aux normes reconnues (EN 374, notamment).

Matériau de gants recommandé:

- GANTS DE PROTECTION EN CAOUTCHOUC DE NITRILE
 - Épaisseur du matériau: > 0,1 mm
 - Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min
- GANTS DE PROTECTION EN BUTYLCAOUTCHOUC
 - Épaisseur du matériau: > 0,3 mm
 - Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

8.2.1 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du rubrique 7.
Respecter les règlements des autorités nationales.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PROPRIÉTÉ	VALEUR	MÉTHODE
Aspect	Pâte liquide	-
Couleur	Incolore	-
Odeur	Alcoolisé	-
Limite d'olfactivité	Pas de données disponibles	-
Valeur de pH	Non applicable Insoluble dans l'eau	-
Point de fusion/ point de congélation	Néant	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Néant	-
Point d'éclair	Néant	-
Taux d'évaporation	Pas de données disponibles	-
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Néant	-
Pression de vapeur	Non déterminé	-
Solubilité dans l'eau	Insoluble	-
Densité relative de vapeur	Pas de données connues	-
Densité relative	1,02 - 1,03 (23 °C) (Eau / 4 °C = 1,00)	ISO 1183-1 A
Densité	1,02 - 1,03 g/cm ³ (23 °C)	ISO 1183-1 A
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas de données connues	-
Température d'auto- inflammabilité	> 400 °C	DIN 51794
Température de décomposition	Néant	-
Viscosité (dynamique)	800000 mPa.s à 23 °C	Brookfield
Masse moléculaire	Non utilisable	-

9.2 Autres informations

Aucunes données disponibles.

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de cette rubrique.

10.2 Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de cette rubrique.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de cette rubrique.

10.4 Conditions à éviter

Humidité, chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec l'eau, les substances basiques et les acides. De l'éthanol est produit lors de la réaction.

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'HYDROLYSE PRODUIT DE L'ÉTHANOL. Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Informations générales:

Les données évaluées pour le produit général ont priorité sur les données des différents composants.

11.1.2 Toxicité aiguë:

Données du produit:

DL50 (Orale)	> 2000 mg/Kg (Rat)	Par comparaison avec
DL50 (Dermal)	> 2000 mg/Kg (Rat)	Par comparaison avec

11.1.3 Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Évaluation:

Vu les données disponibles, une irritation cutanée cliniquement significative est improbable. Des symptômes temporaires d'irritation ne peuvent pas être exclus en cas de retrait mécanique du produit collant suite à un contact.

Données du produit:

Pas d'irritation de la peau	Lapin	Par comparaison avec
-----------------------------	-------	----------------------

11.1.4 Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Évaluation:

Vu les données disponibles, une irritation oculaire cliniquement significative est improbable. Des symptômes temporaires d'irritation ne peuvent pas être exclus en cas de retrait mécanique du produit collant suite à un contact.

Données du produit:

Pas d'irritation des yeux	Lapin	Par comparaison avec
---------------------------	-------	----------------------

11.1.5 Sensibilisation respiratoire/cutanée:

Données du produit:

Dermal	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau	Cochon d'Inde; Test de Buehler	Par comparaison avec OECD 406
--------	---	--------------------------------	-------------------------------

11.1.6 Mutagénicité sur les cellules germinales:

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Cancérogénicité:

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité pour la reproduction:

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.11 Danger par aspiration:

Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.1.12 Informations toxicologiques supplémentaires: Données sur les substances chimiques:

→ PRODUIT D'HYDROLYSE (ETHANOL)

L'éthanol (64-17-5) est bien et rapidement absorbé par toutes voies d'exposition. L'éthanol peut provoquer des irritations des yeux et des muqueuses ainsi que des troubles du système nerveux central, des nausées et des vertiges. L'exposition chronique à des quantités importantes d'éthanol peut conduire à une altération du foie et du système nerveux central.

→ HYDROCARBURES ALIPHATIQUES ET NAPHTHAFFÉNIQUES

Selon la littérature, le carbure d'hydrogène aliphatique irrite faiblement la peau et les muqueuses, dessèche la peau, a un effet narcotique. Une exposition directe des tissus pulmonaires (par aspiration p. ex.) peut provoquer une pneumonie.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

La classification de cette matière première en termes de danger environnemental se base sur des données relatives aux composants et à la quantité de biocide libéré lors de tests de simulation dans l'eau. Ne pas s'attendre à un effet nuisible sur les organismes aquatiques.

Données du produit:

CL50 - Poisson	> 100 mg/l/96 h	Avis d'expert
CE50 - Grande daphnie	> 100 mg/l/48 h (Daphnia magna)	Avis d'expert

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Teneur en silicone: Non biodégradable. Dépôt par sédimentation.

Données sur les substances chimiques:

→ PRODUIT D'HYDROLYSE (ETHANOL)
L'éthanol est facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Composants du polymère:
Une bioaccumulation est improbable.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Teneur en silicone: Insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit:

Recommandation:

Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé:

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementation locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

13.1.3 N° du type de déchet (CE):

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Rubrique 14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Route ADR:
Produit non dangereux.

Chemin de fer RID:
Produit non dangereux.

Transport maritime IMDG-Code:
Produit non dangereux.

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:
Produit non dangereux.

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

Route ADR:
Produit non dangereux.

Chemin de fer RID:
Produit non dangereux.

Transport maritime IMDG-Code:
Produit non dangereux.

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:
Produit non dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Route ADR:
Produit non dangereux.

Chemin de fer RID:
Produit non dangereux.

Transport maritime IMDG-Code:
Produit non dangereux.

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:
Produit non dangereux.

14.4 Groupe d'emballage

Route ADR:
Produit non dangereux.

Chemin de fer RID:
Produit non dangereux.

Transport maritime IMDG-Code:
Produit non dangereux.

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:
Produit non dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: NON.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres rubriques.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention Marpol et au Recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

Rubrique 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au rubrique 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement Européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Non applicable.

Autres directives, réglementations et interdictions:

- Règlement (CE) No 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux:
Non applicable.
- Règlement (UE) No 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE I. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS:
Non applicable.
- Règlement (UE) No 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs - ANNEXE II. PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT:
Non applicable.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le résultat de l'évaluation de la sécurité chimique des substances ne requiert pas d'informations sur les scénarios d'exposition et les utilisations dans la fiche de données de sécurité.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après:

Japon:

- ENCS (Handbook of Existing and New Chemical Substances):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Nouvelle-Zélande:

- NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.
(Pour une interprétation correcte du statut d'enregistrement, des informations complémentaires telles que la classification des substances dangereuses ou éventuellement un Group Standard sont nécessaires).

Australie:

- AIC (Australian Inventory of Industrial Chemicals):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Canada:

- DSL (Domestic Substance List):
Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.

Philippines:

- PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):
Ce produit ne figure pas dans ou n'est pas conforme à l'inventaire des substances.

États-Unis d'Amérique (USA):

- TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory):
Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.

Taiwan:

- TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory):
Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale: la législation sur les substances chimiques de Taiwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taiwan dépasse le seuil quantitatif de 100 Kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.

Espace Économique Européen (EEE):

- REACH (Règlement (CE) 1907/2006):
Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.

Corée du Sud (République de Corée):

- AREC (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: "K-REACH"):
Pour plus d'informations, veuillez contacter votre interlocuteur habituel.

Rubrique 16

Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélange à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

16.2 Informations supplémentaires

La présente version remplace toutes les précédentes.

Explication des données concernant la classification SGH (Système Global Harmonisé):

Asp. Tox. 1: H304	Danger par aspiration, Catégorie 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Skin Irrit. 2: H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2: Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2: H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2: Provoque une sévère irritation des yeux
Flam. Liq. 3: H226	Liquides inflammables, Catégorie 3: Liquide et vapeurs inflammables